



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination
Service des élections, de la réglementation générale
et de l'environnement
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE
Ref : 2023
Téléphone: 04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le **19 OCT. 2023**

Le préfet du Gard

à
Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
(CSS) autour des installations de la
SANOFI à Aramon

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société SANOFI, sur le territoire de la commune d'ARAMON

P.J. : Arrêté de modification de la composition de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté de renouvellement de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société SANOFI à Aramon, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la réunion de la CSS se tiendra le :

jeudi 9 novembre 2023 à 14h00
salle du conseil municipal
Mairie d'ARAMON
30390 ARAMON

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- Bilan d'activité de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées
- Actualités post-Rouen : point d'avancement de la déclinaison locale
- questions diverses.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de la citoyenneté,
de la légalité et de la coordination

DESTINATAIRES

Collège « Administrations de l'Etat »

La préfète du Gard, ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant,

Le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,

Le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Gard, ou son représentant.

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

M. Pierre PRAT, commune d'Aramon

M. Olivier LEPERCHOIS, commune d'Aramon

M. Florian ANTONUCCI, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pont du Gard

Mme Nathalie NURY, conseillère départementale du canton de Roquemaure

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée »

M. Christian CAMELIS, Société de Protection de la Nature du Gard

M. Alain CLERGERIE, riverain

Mme Francette AGULHON, riveraine

M. Florian ARGELAGUET, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

M. Denis LARGEAU, Directeur du site

M. Pierre POTIER, responsable production

Mme Agnes BARTHE, responsable HSE

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

M. Rémy DESOGUS, membre du CSE

Mme Marie-Claude ROMEO VASQUEZ, membre du CSE

Mme Agnès CASTRALE, membre du CSE